



N° de document du greffe : 195

Date : Le 6 mai 2019

Objet : CT-2017-008 – *Le commissaire de la concurrence c. Compagnie de la Baie d’Hudson*

Directive à l’intention des avocats (émanant de la juge Jocelyne Gagné)

Pour faire suite au courriel daté du 3 mai 2019 envoyé par les avocats du commissaire de la concurrence (le « commissaire ») demandant, au nom de la Compagnie de la Baie d’Hudson et du commissaire, que le Tribunal ajourne cette affaire *sine die*, Madame la juge Gagné ordonne que l’affaire soit ajournée *sine die* et que les dates fixées pour l’instruction de la demande soient publiées.

Pour toute question concernant la présente directive, n’hésitez pas à communiquer avec la personne soussignée.

Geneviève Bruneau
Agente du greffe
Tribunal de la concurrence
600-90, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Tél. : 613-954-0477